

## **MAIRIE de MARILLET**

### **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2020 à 11h**

**Présents:** CAPEL B. - de CASTELLAN M. - de CASTELLAN M.A – CHEVREAU D. - de  
FOUGEROLLE C. - FRELAND T. - LESAUVAGE G. - LESAUVAGE M. - REBIFFE S. -  
SAMACOITS S. - TALON N.

Secrétaire de séance : LOUINEAU Angélique

#### **I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme G.BATY, maire sortant, appelle les conseillers élus le 15 mars 2020 et constate, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le quorum est atteint pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Elle déclare les 11 membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions et se retire.

Mme D. CHEVREAU, la plus âgée des membres présents, préside la séance, donne lecture de la charte des élus et invite à procéder à l'élection du nouveau maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil élit Maire, Ghislaine Lesauvage, au 1<sup>er</sup> tour, à l'unanimité, soit 11 voix,

#### **II - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Mme le Maire invite le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L.2122 du CGCT à déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'adjoints à 2.

#### **III -ELECTION DES ADJOINTS**

Conformément à l'article L 2122-7 du CGCT,

**Michel de CASTELLAN est élu 1<sup>er</sup> Adjoint au 1<sup>er</sup> tour, 11 voix**

**Sylvie REBIFFE est élue 2<sup>ème</sup> adjointe au 1<sup>er</sup> tour, 11 voix.**

Les nominations seront affichées dans les 24 h à la porte de la Mairie (art. L2122-12 et R 2122 -1 du CGCT).

La séance est levée à 12 h .